TAEKWONDO CANADA

Politique

Normes d’entraînement et PNCE

613-695-5425 | info@taekwondo-canada.com | taekwondo-canada.com

Maison du sport, 2451, promenade Riverside, Ottawa, Ontario, K1H 7X7

Historique des Révisions

Approuvée/Révisée/Modifiée /Abrogée	Date	Remarques
Apprové	6 juin 2019	

Table des matières

CONTEXTE **3**

1.1 Objectif 3
1.2 Définitions - 3

PRINCIPES DIRECTEURS **4**

NORMES APPLICABLES AUX ENTRAÎNEURS **5**

3.2 Championnats nationaux et évènements de sélection 5
3.3 Entraîneurs d'équipe nationale 5

EXIGENCES POUR LE MAINTIEN DE LA CERTIFICATION D'ENTRAÎNEUR PNCE **5**

ANNEXE 1 ..... **6**

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL (PP) **6**

DÉFINITIONS DE CONTEXTES ET D'EXIGENCES **6**

7.1 Le Cheminement de formation 7
7.2 Le Cheminement de certification 7

ANNEXE 1 ..... **8**

Exigences relatives au maintein de la certification d'entraîneur du PNCE *8*

ANNEXE 2 ..... **9**

Cheminement d'instructeur adjoint *9*

ANNEXE 3 ..... **10**

Cheminement d'entraîneur Dojang *10*

ANNEXE 4 ..... **11**

Cheminement d'entraîneur de performance *11*

CONTEXTE

1.1 Objectif - L'adoption de normes de certification minimes et de normes de maintien de la certification, et l'application de ces mêmes normes à la formation des entraîneurs, a pour objectif de mettre en place des lignes directrices à l'intention des entraîneurs et instructeurs de taekwondo au Canada et ce, dans le but de garantir un niveau minime de formation professionnelle des entraîneurs, de sorte que les athlètes qui pratiquent le taekwondo au Canada et qui concourent aux évènements de niveau national ou international puissent bénéficier d'un accès aux entraîneurs/instructeurs professionnellement formés, conformément aux normes de Taekwondo Canada et celles de l'Association canadienne des entraîneurs.

1.2 Définitions - Aux fins des présentes, les mots et expressions ci-dessous se définissent comme suit :

1.2.1 **Programme national de certification des entraîneurs (PNCE)** – ce programme national est conçu et mis en œuvre en association avec le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux/territoriaux, et les organismes nationaux/provinciaux/territoriaux du sport (OPTS);

1.2.2 **Entraîneur** – un intervenant enregistré comme entraîneur qui entraîne les athlètes au niveau local, provincial ou national.

1.2.3 **Entraîneur d'équipe nationale** – Tout entraîneur affecté en tant qu'entraîneur d'équipe nationale de Taekwondo Canada pour un évènement, pour une période de temps ou pour une série d'évènements;

1.2.4 **Niveaux de qualification des entraîneurs**:

1.2.4.1 **C1** – certifié entraîneur de performance

1.2.4.2 **C2** – certifié entraîneur Dojang

1.2.4.3 **C3** – certifié instructeur adjoint

1.2.4.4 **en cours de formation** – l'entraîneur a complété une certaine partie de la formation requise dans le contexte applicable

1.2.4.5 **Formé** – l'entraîneur a complété toute la formation requise pour le contexte applicable

1.2.4.6 **Certifié** – l'entraîneur est officiellement reconnu comme possédant certaines qualifications ou ayant satisfait à certaines norms. Dans le taekwondo, la certification s'obtient du fait de compléter avec succès toutes les exigences en matière d'évaluation qui relèvent du contexte applicable.

1.2.4.7 **Certifié – non renouvelé** – le statut d'un entraîneur certifié précédemment, mais qui n'a pas complété suffisamment d'activités de perfectionnement professionnel pour maintenir son statut d'entraîneur certifié

1.2.4.8 **Association canadienne des entraîneurs (ACE)** – L'organisation nationale reconnue par Sport Canada, chargée de superviser la formation et le développement des entraîneurs à travers tous les sports. L'ACE est notre partenaire au programme de développement PNCE.

1.2.4.9 **Le Casier** – La base de données de l'ACE qui conserve les qualifications des entraîneurs pour tous les sports au Canada.

1.2.4.10 **Perfectionnement professionnel** – une formation suivie que poursuivent les entraîneurs certifiés en vue de rester au sommet de leur art; cela peut inclure la participation aux séminaires, ateliers, conférences, camps d'entraînement ou cours.

1.2.4.11 **ProCoach** – Le service de l'ACE qui gère le programme national des entraîneurs professionnels, qui offre de nombreux bénéfices aux entraîneurs qui y sont enregistrés, et qui contrôle l'actualisation des vérifications de casier judiciaire.

1.3 Pour de plus amples détails sur le PNCE, veuillez vous reporter au Guide d'exploitation du PNCE de Taekwondo Canada.

PRINCIPES DIRECTEURS

2.1 Le fait d'identifier des normes concrètes en ce qui concerne les qualifications d'entraîneur sert à :

2.1.1 Aider à mieux former les entraîneurs et améliorer la qualité des programmes de taekwondo mis à la disposition des athlètes.

2.1.2 Assurer que Taekwondo Canada satisfait aux exigences minimes énoncées par ses partenaires dans le financement du sport.

2.1.3 Renforcer les qualificatifs de Taekwondo Canada pour être inclus au programme des Jeux du Canada et d'autres jeux multisports majeurs.

2.1.4 Identifier les niveaux plus avancés de qualifications professionnelles requises par les entraîneurs de taekwondo.

2.2 Maintien de la certification par la voie du perfectionnement professionnel :

2.2.1 Mettre de l'avant les valeurs de l'amélioration suivie et de l'apprentissage tout au long de la vie.

2.2.2 Encourager le partage mutuel des connaissances parmi les entraîneurs.

2.2.3 Renforcer les connaissances et les compétences des entraîneurs de telle sorte que ceux-ci sont en mesure d'offrir un excellent niveau de qualité dans les entraînements entrepris avec les athlètes à leur charge.

2.2.4 Permettre aux entraîneurs de rester au courant de nouvelles idées et pratiques dans leur contexte d'entraînement, ou bien approfondir sur de nouveaux domaines de pratiques spécialisées.

2.2.5 Tenir compte du fait que l'apprentissage des entraîneurs est influencé par une combinaison d'expériences pédagogiques formelles, non-formelles et informelles.

2.2.6 Offrir aux entraîneurs la possibilité de choisir parmi les différentes occasions d'apprentissage pour cibler celles qui présentent les plus grands avantages à l'entraîneur et à ses athlètes.

2.2.7 Il faut reconnaître et vérifier une expérience d'apprentissage aux fins d'enregistrer un/des point(s) de perfectionnement professionnel.

NORMES APPLICABLES AUX ENTRAÎNEURS

3.1 Afin de pouvoir exercer la fonction d'entraîneur aux évènements nationaux ou être nommé entraîneur d'équipe nationale, il faut que l'entraîneur :

3.1.1 Soit enregistré au département des entraîneurs professionnels de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) (entraîneur professionnel)

3.1.2 Soit enregistré avec Taekwondo Canada

3.1.3 Soit titulaire du 1er Dan en Kukkiwon ou supérieur

3.1.4 Soit titulaire d'une licence globale valide d'officiel

3.2 Championnats nationaux et évènements de sélection - Pour les évènements nationaux, la norme attendue et applicable aux entraîneurs est **C2 – Entraîneur Dojang certifié sous le PNCE**; cependant, afin d'encourager les entraîneurs et les aider à poursuivre jusqu'à l'achèvement les différentes exigences en matière de formation et de certification, Taekwondo Canada a mis en place un barème graduel pour l'enregistrement des entraîneurs aux évènements nationaux.

3.2.1 C1 – Entraîneur professionnel certifié

3.2.2 C2 – Entraîneur Dojang certifié

3.2.3 C3 – Instructeur adjoint certifié

3.2.3.1 Les entraîneurs peuvent participer une seule fois dans cette catégorie

3.3 Entraîneurs d'équipe nationale - Au-delà des exigences indiquées au paragraphe 3.1 des présentes, les entraîneurs d'équipe nationale sont soumis aux conditions suivantes :

3.3.1 À compter du 31 mars, 2020, seules les entraîneurs certifiés **C1 – Entraîneur de performance PNCE** seront admissibles à recevoir un soutien financier de Taekwondo Canada

3.3.2 À compter du 1er janvier, 2021, afin d'être nommé, sélectionné ou embauché comme entraîneur d'équipe nationale, il faut que l'entraîneur soit certifié **C1 – Entraîneur de performance PNCE**

3.4 Les associations-membres de Taekwondo Canada sont encouragées à adapter leurs politiques individuelles afin de les faire correspondre à ces nouvelles normes.

EXIGENCES POUR LE MAINTIEN DE LA CERTIFICATION D'ENTRAÎNEUR PNCE

4.1 Les exigences pour le maintien de la certification d'entraîneur PNCE correspondent à la politique de l'Association canadienne des entraîneurs relative au maintien de la certification.

4.2 À la suite de l'obtention du statut de « certifié » dans l'un ou l'autre des contextes, la certification de l'entraîneur ou de l'instructeur demeurera valide pour une période maximale de 5 ans.

4.3 Le maintien de la certification doit se baser sur la pratique suivie des activités d'entraînement et la participation aux activités de perfectionnement professionnel.

4.4 Les entraîneurs doivent continuer à exercer un rôle actif comme entraîneur ou instructeur, en encadrant des participants dans le contexte PNCE désigné.

4.5 Les entraîneurs doivent participer aux activités pertinentes de perfectionnement professionnel (PP) approuvées par Taekwondo Canada et par l'Association canadienne des entraîneurs (ACE).

4.6 **Le statut des entraîneurs qui ne maintiennent pas la certification** conformément aux exigences susmentionnées de maintien de la certification d'entraîneur PNCE changera en « certifié – non-renouvelé » et les entraîneurs concernés devront obtenir à nouveau le statut de « certifié » afin de participer aux évènements nationaux ou être nommés entraîneur d'équipe nationale. C'est la responsabilité de l'entraîneur de se tenir au courant de son statut. Il n'incombe aucunement à Taekwondo Canada d'aviser les entraîneurs de la date d'expiration de leur statut d'entraîneur certifié.

4.7 Les détails des exigences et des options relatives au maintien de la certification d'entraîneur du PNCE en matière de perfectionnement professionnel sont précisés et définis dans l'Annexe 1 aux présentes : Maintien de la certification d'entraîneur du PNCE.

4.8 C'est la responsabilité de l'entraîneur de faire le suivi de ses propres activités de perfectionnement professionnel et de maintien de la certification, et de soumettre à Taekwondo Canada la documentation pertinente à titre de preuve à l'appui desdites activités.

ANNEXE 1

Les normes du PNCE relatives à la certification d'entraîneurs seront mises à jour régulièrement afin de tenir compte du développement du programme et des entraîneurs, ainsi que les nouvelles exigences mises en place par l'Association canadienne des entraîneurs et Taekwondo Canada.

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL (PP)

6.1 Les points PP applicables aux ateliers et évaluations du PNCE seront crédités au dossier de l'entraîneur aussitôt que l'évènement du Casier aura été approuvé par l'Association canadienne des entraîneurs (ACE).

6.2 En ce qui concerne les autres activités de PP, les entraîneurs doivent soumettre les activités PP à Taekwondo Canada (et spécifiquement, à son personnel du PNCE). Lorsque l'activité aura été approuvée par le personnel de TC, elle sera soumise au Casier, pour approbation par l'ACE. Veuillez vous reporter à l'Annexe 1 pour connaître le nombre de points PP attribuables aux différents évènements et activités.

6.3 Le Casier est l'interface employée pour le suivi des points PP.

DÉFINITIONS DE CONTEXTES ET D'EXIGENCES

7.1 Le Cheminement de formation (Annexes 2, 3 et 4) - du fait de suivre une formation, l'entraîneur obtient le statut de « En cours de formation ». En d'autres mots, l'entraîneur a complété une certaine partie de la formation requise dans le contexte. La complétion de la formation confère à l'entraîneur le statut de « formé ». C'est-à-dire que l'entraîneur a compété toute la formation requise dans le contexte, y compris les ateliers propres au taekwondo, les ateliers multisports du PNCE et d'autres ateliers et formations, le cas échéant (par exemple : premiers soins). Veuillez prendre note que les entraîneurs ne sont pas contraints à obtenir le statut de « formé » avant de compléter les exigences en matière de certification.

7.2 Le Cheminement de certification (Annexes 2, 3 et 4) - donne lieu à l'obtention du statut de « certifié ». Pour ce faire, l'entraîneur doit satisfaire à toutes les exigences relatives à la certification et doit réussir une évaluation.

7.2.1 Cheminement d'instructeur adjoint – Annexe 2

7.2.2 Cheminement d'entraîneur Dojang – Annexe 3

7.2.3 Cheminement d'entraîneur de performance – Annexe 4

7.3 Les entraîneurs ont le droit de ***contester*** le processus de formation débouchant sur le statut de « certifié » et à ce titre ils ont le droit de porter en appel l'une ou l'autre des normes d'entraînement, tel que précisé dans le Manuel d'exploitation du PNCE de Taekwondo Canada.

ANNEXE 1

Exigences relatives au maintein de la certification d'entraîneur du PNCE

**** C'est la responsabilité de l'entraîneur de faire le suivi de ses propres activités de perfectionnement professionnel et de maintien de la certification, et de soumettre à Taekwondo Canada la documentation pertinente à titre de preuve à l'appui desdites activités.***

Il faut obtenir la quantité minime de crédits afin de maintenir la certification

Contexte	Période de renouvèlement – 5 ans
Instructeur adjoint (instructeur débutant)	10 points / 5 ans
Entraîneur Dojang (Compétition-Introduction)	20 points / 5 ans
Entraîneur de performance (Compétition-Développement)	30 points / 5 ans

Crédits de perfectionnement professionnel du PNCE

	Catégorie d'activité	Points	Limites
Propre au sport de taekwondo	Pratique active des fonctions d'entraîneur	1 point/année pour chaque saison d'entraînements OU 1 point/année pour les activités de personne-ressource ou d'évaluateur	**Jusqu'à un maximum** de points égal au nombre d'années de la période de renouvèlement de certification, par exemple 5 points pour la période de certification de 5 ans.
	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Aucun maximum ou minimum
	Activité en dehors du PNCE	1 point/heure d'activités jusqu'à un maximum de 3 points	Aucun maximum ou minimum
	Atelier/camp de poumsé de Taekwondo Canada	3 heures et + /3 points	Aucun maximum ou minimum
	Atelier/camp de combat de Taekwondo Canada	3 heures et + /3 points	Aucun maximum ou minimum
	Séminaire de mise à niveau Taekwondo Canada pour personnes-ressources et évaluateurs	2 heures et + /2 points	Aucun maximum ou minimum
	Séminaire Taekwondo Canada d'arbitre national	3 heures et + /3 points	Aucun maximum ou minimum
	Séminaire d'arbitre international (approuvé par la (WTF (FI))	3 heures et + /3 points	Aucun maximum ou minimum
	Activité d'apprentissage auto-dirigé	3 points pour la période de certification applicable – il faut obtenir la validation préalable de TC	**Maximum** de 3 points pour la période de renouvèlement de certification
	Réévaluation dans le contexte	100% des points requis pour le crédit PP dans le contexte	Aucun autre PP n'est requis si l'entraîneur choisit l'option de réévaluation
	Evènements de formation des OPTS	1 point/heure jusqu'à un maximum de 3 points par activité Comprend : séminaires d'arbitres provinciaux, camps d'entraînement et ateliers	Aucun maximum ou minimum
Multisports	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Aucun maximum ou minimum
	Activité en dehors du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à un maximum de 3 points	**Jusqu'à u maximum** de 50% des points PP requis dans le contexte durant la période de renouvèlement de certification

ANNEXE 2

Cheminement d'instructeur adjoint

Atelier d'instructeur adjoint (1 jour) + Modules multisports (2 jours) Prise de décisions éthiques Planification d'une séance d'entraînement Nutrition	Portfolio – preuves requises : • Un plan de leçon pour la pratique d'une habileté particulière • Certification en secourisme d'urgence ou en secourisme général • Un plan d'action d'urgence dûment complété. • Application du processus de prise de décisions éthiques à un scénario propre au taekwondo. • Preuves d'avoir complété l'évaluation en ligne de prise de décisions éthiques • Évaluation des habiletés de base avec un participant (modèle de référence) • Trois formulaires d'évaluation d'instructeur, complétés par un entraîneur chevronné, un parent et un athlète + Observation officielle • Enseigner des participants débutants +
	Critique • Offrir des rétroactions et éclaircir sur les exigences en matière d'évaluation • Plan d'action pour le développement suivi

ANNEXE 3

Cheminement d'entraîneur Dojang

Atelier d'instructeur adjoint (1 jour)	Certification d'instructeur adjoint
+	+
Modules multisports (2 jours) Prise de décisions éthiques Planification d'une séance d'entraînement Nutrition sportive (en ligne seulement)	Portfolio – preuves requises : • Module PNCE Prendre une tête d'avance ○ *(Nouveau)* • Certification de complétion de l'évaluation MED en ligne • Certificat de séminaire d'arbitre provincial • Un plan de compétition • Certification en secourisme général • Certificat RCR de niveau C • Bulletins de notes ou autres stratégies pour le suivi de la performance des athlètes • Tâche d'analyse de la performance, à compléter en ligne • Modèle de référence pour une habileté propre au sport • Plan de saison d'entraînement pour un athlète • Application du processus de prise de décisions éthiques à un scénario propre au taekwondo.
+	
Atelier d'entraîneur Dojang (1 jour)	
+	
Modules multisports (2 jours) Gestion d'un programme sportif Habiletés mentales de base Enseignement et apprentissage	
	+
	Observation officielle • Avant la compétition (échauffements et aptitude à la compétition) • Durant la compétition (un combat ou une série de combats) • Après la compétition (après le combat ou entre combats).
	+
	Critique Offrir des rétroactions et éclaircir sur les exigences en matière d'évaluation Plan d'action pour le développement suivi

ANNEXE 4

Cheminement d'entraîneur de performance

REMARQUE :

- Pour les entraîneurs qui doivent se faire certifier EP, il est recommandé de débuter la phase « ***en cours de formation*** » par la complétion des modules multisports de compétition-développement du PNCE qui sont présentement disponibles – se reporter aux Modules multisports du PNCE dans la section *Cheminement de formation*.

- Veuillez vous reporter au paragraphe 3.3 des présentes pour savoir quels entraîneurs auront besoin de la désignation EP, et les dates d'entrée en vigueur de ces nouvelles politiques et règles.

Entrée (enregistrement des entraîneurs avec Taekwondo Canada)	
Recommandation d'entraîneur Dojang certifié **Webinaire: Introduction à l'entraînement de performance – Contexte de compétition-développement**	
Modules multisports de Compétition-développement du PNCE • Gestion des conflits (demi-jour) • Diriger un sport sans dopage (demi-jour) • Efficacité en entraînement et en leadership (1,5 jours) **Webinaires Taekwondo Canada** • Webinaire 1: Profil du sport et cheminement PNCE • Webinaire 2: Planifier pour le taekwondo à l'aide du MDLTA	**Module 1: Portfolio de base :** Tâche 1 – Défi de leadership Tâche 2 – Évaluation en ligne du module de Gestion des conflits Tâche 3 – Évaluation en ligne du module Diriger un sport sans dopage Tâche 4 – Plan d'action d'urgence (localement et ailleurs) Tâche 5 – Évaluation MED en Compétition-Développement Tâche 6 - Prendre une tête d'avance (formation relative aux commotions cérébrales – ACE). Formation en ligne du Casier
Les entraîneurs doivent compléter le portfolio de base avant d'accéder à la prochaine phase du cheminement	
Webinaires Taekwondo Canada • Webinaire 3: Comprendre les habiletés du taekwondo • Webinaire 4: Intégration aux entraînements des habiletés propres au taekwondo • Webinaire 5 – Profil du sport et analyse de lacunes +	**Module 2: Défi de conditionnement physique en taekwondo** Tâche 1 – Tests de la condition physique de base Tâche 2 – Plan d'entraînement Tâche 3 – Vidéo d'entraînement Tâche 4 – Critique / Rapport

Modules multisports de Compétition-développement du PNCE • Développement des qualités athlétiques (1,5 jours)	
Webinaires Taekwondo Canada • Webinaire 6 – Déterminants de la performance de niveau • Webinaire 7 – Application de principes biomécaniques • Webinaire 8 – Emploi de la technologie aux fins de notation et d'analyse + **Modules multisports de Compétition-Développement du PNCE** • Prévention et récupération (1 jour)	**Module 3: Analyser la performance en taekwondo** Tâche 1 – Déterminants de la performance Tâche 2 – Principaux indicateurs de performance Tâche 3 – Notation et analyse
Taekwondo Canada – Aptitude à la compétition • Webinaire 9 – Objectifs de planification du plan d'entraînement annuel • Webinaire 10 – Quantification des entraînements et micro-planification + **Modules multisports de Compétition-développement du PNCE** • Planification de la performance (1 jour) • Planification avancée d'une séance d'entraînement (1 jour)	**Module 4: Plan d'entraînement annuel** Tâche 1 – Analyse des lacunes, profil du sport Tâche 2 – Élaboration du plan d'entraînement annuel Tâche 3 – Planification de méso/microcycles Tâche 3 – Planification de microcycles
Taekwondo Canada – Aptitude à la compétition • Webinaire 11 - Récupération et affûtage dans un	**Module 5: Préparation à la compétition** Tâche 1 – Élaborer un plan d'affûtage Tâche 2 – Plan de préparation mentale Tâche 3 – Prévention et récupération

contexte de performance • Webinaire 12 – identification de talent et sélection + **Modules multisports de Compétition-développement du PNCE** • Psychologie de la performance (1 jour)	Tâche 4 – Sélection
Il faut avoir complété toute la formation préalable avant d'aborder le camp d'entraînement.	Afin d'entamer cette étape du cheminement, il faut que l'entraîneur ait complété tous les modules et vérifié les athlètes dans le contexte particulier
Taekwondo Canada – Soutenir les athlètes aux entraînements Pourrait se faire conjointement avec un camp d'entraînement d'équipe nationale • Planifier la séance d'entraînement • Faire des interventions efficaces d'entraînement pratique (combat ou poumsé) • Présentation d'étude de cas technique de taekwondo	**Module 6: observation de séance d'entraînement** Ce module pourrait se compléter dans le cadre de l'atelier de camp d'entraînement. Les tâches pourraient inclure : Tâche 1 – Plan de séance technique et tactique et plan d'observation Tâche 2 –Plan de développement des qualités athlétiques Tâche 3 – Observation officielle Tâche 4 - Critique **Module 7: observation et critique de scénario de compétition** Dépendamment de l'endroit et de la date où se tient le camp d'entraînement, cette séance d'observation pourrait se faire dans le cadre d'un évènement national. Tâche 1 – Observation de l'entraîneur avec un de ses combattants lors d'une série de combats Tâche 2: Critique